

L'emploi en Europe. Rapport annuel 1996

1996/2202(COS) - 09/10/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : le rapport sur l'emploi en Europe de 1996 présente les dernières évolutions de l'emploi et du marché du travail dans l'Union européenne. Il analyse la situation actuelle et expose toute une série de questions de politique économique auxquelles il faut s'attaquer si l'on veut résoudre le problème de l'emploi. **CONTENU :** en dégagant les principales tendances du marché de l'emploi en Europe, le rapport souligne que le taux de chômage demeure très élevé (10,7% au milieu de 1996), le chômage des jeunes restant proportionnellement deux fois plus élevé que celui des adultes avec un taux moyen supérieur à 20%. En outre, le chômage de longue durée, qui concernait 48% des chômeurs en 1995, en touche désormais plus de 50%. Quant au chômage des femmes (12,5%), il reste plus élevé que celui des hommes dans la quasi totalité des Etats membres. Le rapport note que les Etats membres paraissent avoir une faible marge de manoeuvre dans la lutte contre le chômage et la marginalisation, la gestion traditionnelle de la demande par l'intermédiaire des déficits publics ne s'étant pas révélée efficace pour établir une croissance durable et résoudre les problèmes structurels des économies européennes. Dès lors, une croissance propice à l'emploi ne peut reposer que sur une stratégie offensive promouvant l'augmentation de la demande et non sur une stratégie défensive fondée sur le partage des emplois existants. Cela exige une politique orientée vers l'investissement, comportant quatre volets : - un investissement en capacités physiques productives; - un investissement dans les ressources humaines; - un investissement dans la création d'un environnement favorable à l'esprit d'entreprise; - un investissement dans la connaissance et les compétences à travers les investissements immatériels. En outre, les réformes des systèmes de production et d'emploi doivent contribuer à éliminer les rigidités structurelles sur les marchés des produits, des services et du travail, tout en respectant les principes de solidarité et de justice sociale. Sur la base de ces orientations, le rapport estime que les principales questions à traiter sont les suivantes : - Flexibilité : il convient de mieux exploiter les potentialités en termes d'emplois du surcroît de flexibilité observé sur les marchés européens du travail, en mettant l'accent sur la sécurité relative à l'emploi sur le marché global du travail afin d'assurer l'équilibre entre flexibilité et sécurité; - Amélioration des qualifications pour répondre au défi des nouvelles technologies : il faut accroître de façon significative l'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle et développer des programmes de formation continue assis sur un partenariat entre autorités publiques et entreprises pour répondre aux exigences d'un changement structurel permanent; - Formation des chômeurs : il convient de mettre l'accent sur la formation des chômeurs pour lutter contre le processus de déqualification et leur donner un meilleur accès à l'emploi; - Jeunes : des politiques actives du marché du travail devraient se concentrer sur des mesures précoces et ciblées liant expérience professionnelle et formation; - Services publics de l'emploi : leur rôle sera déterminant, notamment dans la mise en oeuvre d'actions précoces comprenant un suivi des personnes les plus exposées, des services de conseil et un accès à un éventail adapté de mesures actives; - Femmes : la politique doit continuer à viser la mise en place des conditions assurant l'égalité des chances entre hommes et femmes tout en reconnaissant les besoins spécifiques de conciliation des responsabilités professionnelles et familiales des femmes. Les mesures doivent se concentrer sur l'élimination de la ségrégation des métiers. Enfin, la stratégie de l'emploi doit conduire les Etats membres à rééquilibrer leurs politiques du marché du travail dans un sens favorable aux mesures actives (au détriment des dépenses liées à des mesures passives sur le marché du travail). Pour que cette stratégie réussisse, il faut que tous les Etats membres et l'UE aient une action concertée visant : - un rééquilibrage des politiques macroéconomiques et structurelles; - une démarche équilibrée entre efficacité et équité, et fondée sur la participation de toutes les parties concernées.